

Rapport P-461 AB de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 mars 2022: «Pour un examen des irrégularités commises par le comité du Centre de la photographie».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2023,
dans le rapport P-461 AB)

Le Conseil municipal décide le classement de la pétition P-461, le 7 mars 2023.